

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 676

14 mars 2014

SOMMAIRE

Alpha-Oceane Investments S.A.	32418	Goodrich Mexicali S.à r.l.	32444
Altice S.A.	32432	Groth Holding S.à r.l.	32444
AP3M S.A.	32432	HAB3 Prop Co. A S.à r.l.	32446
ATGM S.à r.l.	32431	HC Finance III S.à r.l.	32446
City RE 20 S.à r.l.	32402	HC Investissements IT S.à r.l.	32446
City RE 25 S.à r.l.	32410	HC Investissements V S.à r.l.	32447
Cosma S.à r.l.	32440	HC Luxembourg IV S. à r.l.	32447
DeA Capital Investments S.A.	32439	Homeseek S.à r.l.	32440
Discovery B S.à r.l.	32440	Indian Investment Company	32445
Discovery C S.à r.l.	32439	Kerta S.à r.l.	32443
Domtar Lux SA	32424	Kodo S.A.	32423
EAV Lux 2 S.à r.l.	32443	LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l. ...	32423
Edmond de Rothschild Fund	32440	Lehnkering HoldCo S.à r.l.	32424
Edufin S.à r.l.	32439	LSF Tempus Holdings II S.à r.l.	32418
E.F.3 S.A.	32439	LSREF3 Lux Investments II S.à r.l.	32423
Energy Invest Holding S.A.	32439	Luxemburger-Bau-Service (L.B.S.), S.à.r.l.	
ESD Investments S.à r.l.	32436	32419
EVF I Investments S.à r.l.	32436	LuxPG	32420
Fajapiroli	32444	Pareast S.à r.l.	32447
Farley Luxembourg Holdings S.à r.l.	32436	Royal St Andrews S.A.	32445
Fent S.A.	32443	Sidora S.A.	32448
Finnigan Sàrl	32443	Takeoff LuxCo Financing S.à r.l.	32443
FISE Lux S.à r.l.	32438	Tervalux S.à r.l.	32448
Fortezza S.à r.l.	32443	Togna S.A.	32448
General Mills Luxembourg Finance S.à r.l.		UK Students Hammersmith S.à r.l.	32448
.....	32444	Wafra Capital Partners (Luxembourg) S. à	
Glendorn S.A.	32444	r. l.	32435
Glendorn S.A. - SPF	32444		

City RE 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 183.798.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CB Property Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy, given on 13 December 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1^{er}. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "City RE 20 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be

validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
CB Property Holdings S.à r.l.	1,250,000	12,500.-
Total:	1,250,000	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been given. The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

General meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, born on January 1st, 1958 in Minneapolis, MN, United States of America, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, United States of America.

- Pedro Fernandes das Neves, manager, born on October 15th, 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Maqboolali Mohamed, manager, born on July 15th, 1971 in Fort Portal, Uganda, with professional address at Bennet House, 54 St. James Street, London SW1A 1JT, United Kingdom.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CB Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg,

représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du treize décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "City RE 20 S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

L'objet de la Société est en outre l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins le moitié des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année,.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (EUR)
CB Property Holdings S.à r.l.	1.250.000	12.500,-
Total:	1.250.000	12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire a été donnée. Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, né le 1^{er} janvier 1958 à Minneapolis, MN, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, Etats-Unis d'Amérique.

- Pedro Fernandes das Neves, manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Maqboolali Mohamed, manager, né le 15 juillet 1971 à Fort Portal, Uganda, avec adresse professionnelle au Bennet House, 54 St. James Street, Londres SW1A 1JT, Royaume-Uni.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014014529/449.

(140016620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

City RE 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.825.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CB Property Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy, given on 13 December 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "City RE 25 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing

at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
CB Property Holdings S.à r.l.	1,250,000	12,500.-
Total:	1,250,000	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been given. The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

General meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, born on January 1st, 1958 in Minneapolis, MN, United States of America, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, United States of America.

- Pedro Fernandes das Neves, manager, born on October 15th, 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Maqboolali Mohamed, manager, born on July 15th, 1971 in Fort Portal, Uganda, with professional address at Bennet House, 54 St. James Street, London SW1A 1JT, United Kingdom.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CB Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg,

représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du treize décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "City RE 25 S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

L'objet de la Société est en outre l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (EUR)
CB Property Holdings S.à r.l.	1.250.000	12.500,-
Total:	1.250.000	12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire a été donnée. Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, né le 1^{er} janvier 1958 à Minneapolis, MN, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, Etats-Unis d'Amérique.

- Pedro Fernandes das Neves, manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Maqboolali Mohamed, manager, né le 15 juillet 1971 à Fort Portal, Uganda, avec adresse professionnelle au Bennet House, 54 St. James Street, Londres SW1A 1JT, Royaume-Uni.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014014534/449.

(140017201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Alpha-Oceane Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 93.589.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg, le 23 janvier 2014 à 14.00 heures.

Première résolution

Acceptation de la démission des administrateurs:

Eric TAZZIERI, administrateur, Présidente ayant pour adresse professionnelle 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg,

Katia CAMBON, administrateur ayant pour adresse professionnelle 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg,

Sébastien ANDRE, administrateur ayant pour adresse professionnelle 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Deuxième résolution

Nomination en remplacement des administrateurs:

Xavier SOULARD, administrateur, Président ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

André WILWERT, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

Patrick WILWERT, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2017

Troisième résolution

Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes:

COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545 ayant pour adresse professionnelle 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Quatrième résolution

Nomination en remplacement du Commissaire aux Comptes FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A., RCS Luxembourg B 177770, 7b, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2017.

Cinquième résolution

Décision de transférer le siège social de la société du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2014014455/37.

(140016938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

LSF Tempus Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 148.889.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014881/10.

(140016955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Luxemburger-Bau-Service (L.B.S.), S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 76.511.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den dreizehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1.- Dame Anja Marina BODEN, geborene HEUSER, ohne Stand, geboren zu D-Trier, am 12. September 1967, wohnhaft zu L-6650 Wasserbillig, 34, rue des Vignes, und

2.- Herr Mathias PONCIN, Rechtsanwalt, wohnhaft zu Luxemburg, handelnd als „administrateur ad hoc“ des minderjährigen Tom Pascal TRIERWEILER, Schüler, geboren zu D-Trier, am 21. Februar 2002, wohnhaft zu L-6650 Wasserbillig, 34, rue des Vignes, auf Grund eines Urteils des Jugendgerichtes von Luxemburg, am 3. Dezember 2013.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Luxemburger-Bau-Service (L.B.S.), S.à.r.l.", mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 76.511), gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Alphonse LENTZ, mit Amtswohnsitz in Remich, am 21. Juni 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 783 vom 26. Oktober 2000.

- Dass der Komparent sub 2, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Luxemburger-Bau-Service (L.B.S.), S.à.r.l." zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihm in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt:

- mit grossem Bedauern den Tod des Alleingeschafters und – geschäftsführers Rudolf TRIERWEILER fest.
- fest dass im Folge des Testaments des Verstorbenen, folgenden Vermächtnis bzw. Vorausvermächtnis verfasst war, und der Komparent sub 2, welche der allein Erbe von Rudolf TRIERWEILER ist, seiner Verpflichtung nachkommt, und seiner Mutter Dame Anja Marina BODEN, geborene HEUSER, vorbenannt, fünfzig (50) Anteile, gratis abtritt, wie dies von seinem Vater gewünscht wurde.

- dass die einhundert (100) Anteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen wie folgt aufgeteilt sind:

Gesellschafter	Anzahl der Anteile
1.- Herrn Tom Pascal TRIERWEILER, Schüler, geboren zu D-Trier, am 21. Februar 2002, wohnhaft zu 6650 Wasserbillig, 34, rue des Vignes	50
2.- Dame Anja Marina BODEN, geborene HEUSER, ohne Stand, geboren zu D-Trier, am 12. September 1967, wohnhaft zu 6650 Wasserbillig, 34, rue des Vignes	50
Total:	100

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest dass die Devise des Gesellschaftskapital von LUF in EUR abgeändert wurde, so dass das gezeichnete Gesellschaftskapital von ehemals 500.000,- LUF nun in 12.394,67 EUR umgewandelt wurde, und beschliesst den Nennwert der Anteile zu löschen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um 5,33 EUR aufzustocken um es von seinem jetzigen Betrag von 12.394,67 EUR auf 12.400,- EUR durch eine Bareinlage in die Kasse, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Anteilen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nennwert der Anteile auf einhundert vierundzwanzig Euro (124,- EUR) festzusetzen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst auf Grund der vorstehenden Beschlüssen Artikel 6 der Satzungen folgenden Wortlaut zu erteilen:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundert vierundzwanzig Euro (124,- EUR).»

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Zweck der Gesellschaft wie folgt abzuändern und somit Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.“

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Dame Anja Marina BODEN, geborene HEUSER, ohne Stand, geboren zu D-Trier, am 12. September 1967, wohnhaft zu 6650 Wasserbillig, 34, rue des Vignes als neue alleinige Geschäftsführerin auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Gegenüber dritten wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift der alleinigen Geschäftsführerin rechtskräftig vertreten.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster., Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Anja Marina BODEN, Mathias PONCIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2014. Relation GRE/2014/269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014014855/81.

(140016844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

LuxPG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 183.829.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quinze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) LA LORRAINE 72, une société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale de droit belge, ayant son siège social Zone Artisanale de Weyler, 32A rue Claude Berg, B-6700 Arlon, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0412.131.719,

ici représentée par Monsieur Xavier OTJACQUES, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration sous seing privé,

2) LES TITRES-SERVICES DU GROUPE LA LORRAINE, une société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale de droit belge, ayant son siège social Zone Artisanale de Weyler, 32E rue Claude Berg, B-6700 Arlon, inscrite au Registre des Personnes Morales d'Arlon sous le numéro 0885.361.857,

ici représentée par Monsieur Xavier OTJACQUES, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration sous seing privé.

Les prédites procurations, paraphée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «LuxPG».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange.

Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune du siège sur simple décision des gérants.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Par simple décision des gérants, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet d'accomplir toutes opérations relatives aux secteurs d'activité suivants:

- Travaux paysagistes;
- Nettoyage de bâtiments et de monuments;
- Prestations de services commerciaux;
- Encadrement du personnel travaillant dans les différents métiers et les matériaux divers;
- Fabrication d'objets de décoration en travaillant divers matériaux;
- Pose d'éléments préfabriqués.

Dans le cadre de son activité, la société pourra, pour son propre compte, procéder à l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières et, plus généralement, toutes opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas de gérant unique, par la signature individuelle du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Le ou les gérants pourront déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs de gestion journalière à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et paiement

250 (deux cent cinquante) parts sociales ont été souscrites par la société LA LORRAINE 72, préqualifiée.

250 (deux cent cinquante) parts sociales ont été souscrites par LES TITRES-SERVICES DU GROUPE LA LORRAINE, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Résolutions des associées

Les associées prénommées, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique de la société, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Monsieur Yves MICHEL, né le 2 avril 1969 à Liège, Belgique, demeurant au 20 rue du Waschbour, bte 9, B-6700 Arlon. Le gérant unique pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 462, Route de Longwy, L-4832 Rodange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: X. OTJACQUES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 janvier 2014. Relation: EAC/2014/943. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014014857/127.

(140017244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014849/10.

(140017023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

LSREF3 Lux Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 181.719.

L'adresse et le siège social de l'associé unique de la Société, Lone Star Capital Investments S.à r.l., ont été transférés avec effet au 1^{er} janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

D'autre part, l'adresse professionnelle de certains gérants de la Société, (i) M. Philippe Detournay et (ii) M. Philippe Jusseau, a également été transférée avec effet au 1^{er} janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Conseil de gérance de la Société:

- M. Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, Gérant.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014014900/25.

(140016140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Kodo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 35.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014840/10.

(140017562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Lehnkering HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.148.

Les statuts coordonnés au 20 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014014850/11.

(140016865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Domtar Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 182.229.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of January,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Domtar Luxembourg Investments Sàrl, a private limited company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg trade and companies under number B 173.690 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by David Benhamou, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated January 2, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Domtar Lux SA, a public limited company ("Société anonyme"), having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 182.229, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on November 27, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Corporation").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Corporation, according to the agenda below:

Agenda

1. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation;
2. Amendment of article 7 of the articles of incorporation of the Corporation;
3. Amendment of article of 10.5 of the articles of incorporation of the Corporation;
4. Increase of the corporate capital of the Corporation by an amount of EUR 7,619,000.- (seven million six hundred nineteen thousand Euro) so as to bring it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one Euro) to the amount of EUR 7,650,000.- (seven million six hundred fifty thousand Euro) by the issue of 5,807 (five thousand eight hundred seven) class A shares and 1,812 (one thousand eight hundred twelve) class B shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each;
5. Allocation of an amount of EUR 583,800.- (five hundred eighty-three thousand eight hundred Euro) to the class A shares legal reserve of the Corporation and allocation of an amount of EUR 181,200.- (one hundred eighty-one thousand two hundred Euro) to the class B shares legal reserve of the Corporation;
6. Subscription and payment of 4,931 (four thousand nine hundred thirty-one) additional class A shares, with a share premium attached to the class A shares amounting to EUR 43,658,250.- (forty-three million six hundred fifty-eight thousand two hundred fifty Euro) and the allocation of the amount of EUR 496,200.- (four hundred ninety-six thousand two hundred Euro) to the class A shares legal reserve of the Corporation by a contribution in kind by Domtar Luxembourg Investments Sàrl ("Domtar Luxembourg Investments") of claims;
7. Subscription and payment of 876 (eight hundred seventy-six) additional class A shares, with a share premium attached to the class A shares amounting to EUR 7,796,400.- (seven million seven hundred ninety-six thousand four hundred Euro) and the allocation of the amount of EUR 87,600.- (eighty-seven thousand six hundred Euro) to the class A shares legal reserve of the Corporation and 1,812 (one thousand eight hundred twelve) class B shares, with a share premium attached to the class B shares amounting to EUR 179,246,800.- (one hundred seventy-nine million two hundred forty-six thousand eight hundred Euro) and the allocation of an amount of EUR 181,200.- (one hundred eighty-one thousand two hundred

Euro) to the class B shares legal reserve of the Corporation by a contribution in kind by Domtar Luxembourg 2 Sàrl ("Domtar 2") of a claim;

8. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Corporation in order to reflect the corporate capital increase;

9. Any other business.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Corporation which shall read as follows:

"Title II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares.

5.1 The Corporation's corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro), represented by two (2) classes of shares as follows: 31 (thirty one) ordinary shares (the "Class A Shares") and zero (0) shares with no voting rights (the "Class B Shares", and together with the Class A Shares shall be referred to as the "Shares"), having a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares have the same rights and obligations subject to the contrary stated in the present articles of incorporation and the respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below.

5.2 Each Class A Shares is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of Class A Shares.

5.3 Class B Shares do not entitle their holder to any voting right, except in the cases laid-down in article 46 of the Law, in which case, each Class B Share is entitled to an identical voting right together with the Class A Shares and each Class B Share holder has voting rights commensurate to such holder's ownership of Class B Shares.

5.4 All the Shares are fully paid up.

5.5 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above article 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to additional Shares with or without the payment of a share premium attached to the newly issued Shares or may make informal capital contributions without issuance of Shares.

5.6 Each holder of Class A Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) he paid for the subscription of the Class A Shares. Each holder of Class B Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) he paid for the subscription of the Class B Shares.

5.7 Share premium paid on Class A Shares or Class B Shares shall be booked in specific share premium accounts per shareholder, as follows:

- any share premium paid on Class A Shares by one shareholder shall be booked in a specific class A shares' share premium account (the "Class A Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Class A Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on Class B Shares by one shareholder shall be booked in a specific class B shares' share premium account (the "Class B Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Class B Shares upon which the share premium was paid.

5.8 No dividend may be declared on the Class A Shares, without declaring a dividend on the Class B Shares. Where a dividend is declared on the Class A Shares, the holders of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to ten (10) times the dividend declared on the Class A Shares.

5.9 In case of liquidation or dissolution of the Corporation, the Class B Shares will be converted as provided in paragraph 5.10 below.

5.10 The Class B Shares will be entitled to a conversion right into Class A Shares upon the occurrence of a conversion event in accordance with the conversion ratio as defined below.

The conversion ratio of the Class B Shares into Class A will be 10 to 1.

The total number of Class A Shares to be issued by the holder will be, as the case may be, rounded off downwards to the first whole number.

In case the Corporation subdivides or combines its outstanding Shares into a larger or smaller number, or if the Corporation is recapitalised or merged into any other entity the number of Class A Shares to be resulting from the conversion will be appropriately adjusted.

The conversion event will consist of the redemption or sale of more than 5% of any Shares or of a sale of all or substantially all of the assets of the Corporation."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 7 of the articles of incorporation of the Corporation which shall read as follows:

" Art. 7. Form of shares - Shareholder's register - Transfer of shares.

7.1 Shares are in registered form.

7.2 The Corporation will recognize only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Corporation. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor (constituant du gage) and a pledgee (créancier gagiste).

7.3 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time.

7.4 The Shares may be redeemed by the Corporation within the limits set forth by the Law.

7.5 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders if they require so doing.

7.6 The ownership of the shares will result from the registration in the shareholders' register.

7.7 The transfer of the Class B Shares is subject to the written approval of (i) all shareholders of the Corporation and (ii) of the Corporation."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 10.5 of the articles of incorporation of the Corporation which shall read as follows:

" **10.5.** The Board of Directors can validly deliberate and act only if at least one Class A director and one Class B director are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of directors present or represented at such meeting."

Fourth resolution

The meeting decided to increase the corporate capital of the Corporation by an amount of EUR 7,619,000.- (seven million six hundred nineteen thousand Euro) so as to bring it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) to the amount of EUR 7,650,000.- (seven million six hundred fifty thousand Euro).

Fifth resolution

The meeting decided to issue 5,807 (five thousand eight hundred seven) class A shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) with the payment of a share premium attached to the class A shares amounting to EUR 51,454,650.- (fifty-one million four hundred fifty-four thousand six hundred fifty Euro) and the allocation of the amount of EUR 583,800.- (five hundred eighty-three thousand eight hundred Euro) to the class A shares legal reserve of the Corporation. Furthermore the meeting decided to issue 1,812 (one thousand eight hundred twelve) class B shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, together with the payment of a share premium attached to the class B shares amounting to EUR 179,246,800.- (one hundred seventy-nine million two hundred forty-six thousand eight hundred Euro) and the allocation of an amount of EUR 181,200.- (one hundred eighty-one thousand two hundred Euro) to the class B shares legal reserve of the Corporation.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared David Benhamou, acting in his capacity as duly appointed special attorney of Domtar Luxembourg Investments by virtue of a proxy given on January 2, 2014 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 4,931 (four thousand nine hundred thirty-one) class A shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) for a total amount of EUR 4,931,000.- (four million nine hundred thirty-one thousand Euro);
 - pay a share premium attached to the class A shares amounting to EUR 43,658,250.- (forty-three million six hundred fifty eight thousand two hundred fifty Euro);
 - allocate to the class A shares legal reserve of the Corporation the amount of EUR 496,200.- (four hundred ninety-six thousand two hundred Euro);
- by the contribution in kind of claims in an aggregate amount of EUR 49,085,450.- (forty-nine million eighty-five thousand four hundred fifty Euro) (the "Claims 1").

There now appeared David Benhamou, acting in his capacity as duly appointed special attorney of Domtar 2 by virtue of a proxy given on January 2, 2014 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 876 (eight hundred seventy-six) class A shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) for a total amount of EUR 876,000.- (eight hundred seventy-six thousand Euro);
- subscribe for and fully pay 1,812 (one thousand eight hundred twelve) class B shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, for a total amount of EUR 1,812,000.- (one million eight hundred twelve thousand Euro);

- pay a share premium attached to the class A shares amounting to EUR 7,796,400.- (seven million seven hundred ninety-six thousand four hundred Euro);
 - pay a share premium attached to the class B shares amounting to EUR 179,246,800.- (one hundred seventy-nine million two hundred forty-six thousand eight hundred Euro);
 - allocate to the class A shares legal reserve of the Corporation the amount of EUR 87,600.- (eighty-seven thousand six hundred Euro);
 - allocate to the class B shares legal reserve of the Corporation the amount of EUR 181,200.- (one hundred eighty-one thousand two hundred Euro);
- by the contribution in kind of a claim amounting to EUR 190,000,000.- (one hundred ninety million Euro) (the "Claim 2") (the Claims 1 and the Claim 2 are hereafter collectively referred to as the "Claims").

Description of the contribution

The appearing persons stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Claims excluding any real estate asset, these Claims being valued by the board of directors of the Corporation at the amount of EUR 239,085,450.- (two hundred thirty-nine million eighty-five thousand four hundred fifty Euro).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the ownership and the value of the Claims has been given to the Corporation's directors by A3T SA in a report issued on 2nd January 2014, in according to articles 26-2 and 32-1 of the law on commercial companies dated August 10, 1915 as amended, which was signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary and that shall stay affixed to this deed with which it will be registered.

The conclusion of the said report is the following:

"Based on our procedures performed, nothing came to our attention which could cause us to believe that the value of the contributions in kind amounting to EUR 239,085,450.- does not correspond to at least the value of:

- the 5,807 new class A shares with a nominal value of EUR 1,000.- each to be issued in counterparty increased by:
 - * an amount of EUR 583,800.- allocated to the legal reserve attached to the Class A shares; and,
 - * an amount of EUR 51,454,650.- allocated to the share premium attached to the Class A shares; and,
- the 1,812 new class B shares with a nominal value of EUR 1,000.- each to be issued in counterparty increased by:
 - * an amount of EUR 181,200.- allocated to the legal reserve attached to the Class B shares; and,
 - * an amount of EUR 179,246,800.- allocated to the share premium attached to the Class B shares.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the meeting decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

" **5.1.** The Corporation's corporate capital is set at EUR 7,650,000.- (seven million six hundred fifty thousand Euro), represented by two (2) classes of shares as follows: 5,838 (five thousand eight hundred thirty-eight) ordinary shares (the "Class A Shares") and 1,812 (one thousand eight hundred twelve) shares with no voting rights (the "Class B Shares", and together with the Class A Shares shall be referred to as the "Shares"), having a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares have the same rights and obligations subject to the contrary stated in the present articles of incorporation and the respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 6,550.- (six thousand five hundred fifty Euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux janvier,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Domtar Luxembourg Investments Sàrl, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social situé à L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.690 (l'«Actionnaire Unique»),

dûment représentée par David Benhamou, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée le 2 janvier 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que l'Actionnaire Unique est le seul actionnaire de Domtar Lux SA, une société anonyme, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 182.229, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 novembre 2013, pas encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

2. Modification de l'article 7 des statuts de la Société;

3. Modification de l'article 10.5 des statuts de la Société;

4. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 7.619.000,- (sept millions six cent dix-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,-(trente et un mille euros) à un montant de EUR 7.650.000,- (sept millions six cent cinquante mille euros) par l'émission de 5.807 (cinq mille huit cent sept) Actions Classe A et 1.812 (mille huit cent douze) Actions Classe B d'une valeur nominale de EUR 1.000,-(mille euros) chacune;

5. Allocation d'un montant de EUR 583.800,- (cinq cent quatre-vingt-trois mille huit cents euros) à la réserve légale des Actions Classe A de la Société et allocation d'un montant de EUR 181.200,- (cent quatre-vingt-un mille deux cents euros) à la réserve légale des Actions Classe B de la Société;

6. Souscription et libération de 4.931 (quatre mille neuf cent trente et une) nouvelles Actions Classe A avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux Actions Classe A de EUR 43.658.250,- (quarante-trois millions six cent cinquante-huit mille deux cent cinquante euros) et allocation d'un montant de EUR 496,200,- (quatre cent quatre-vingt-seize mille deux cents euros) à la réserve légale des Actions Classe A de la Société par un apport en nature par Domtar Luxembourg Investments Sàrl ("Domtar Luxembourg Investments") de droits à recevoir;

7. Souscription et libération de 876 (huit cent soixante-seize) nouvelles Actions Classe A avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux Actions Classe A de EUR 7.796.400,- (sept millions sept cent quatre-vingt-seize mille quatre cents euros) et allocation d'un montant de EUR 87.600,- (quatre-vingt-sept mille six cents euros) à la réserve légale des Actions Classe A de la Société et de 1.812 (mille huit cent douze) nouvelles Actions Classe B avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux Actions Classe B de EUR 179.246.800,- (cent soixante-dix-neuf millions deux cent quarante-six mille huit cents euros) et allocation d'un montant de EUR 181.200,- (cent quatre-vingt-un mille deux cents euros) à la réserve légale des Actions Classe B de la Société par un apport en nature par Domtar Luxembourg 2 Sàrl d'un droit à recevoir;

8. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée;

9. Divers.

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

"Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social - Actions.

5.1 Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 31 (trente et un) actions (les «Actions Classe A») et aucune (0) action sans droit de vote (les «Actions Classe B») et ci-après collectivement avec les Actions Classe A les «Actions»), ayant toutes une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune. Les droits et obligations respectifs attachés à chaque catégorie d'Actions sont déterminés ci-

dessous. Toutes les Actions ont les mêmes droits et obligations sous réserve des dispositions contraires des présents statuts et les droits et obligations respectifs attachés à chaque classe d'Actions sont présentés ci-dessous.

5.2 Chaque Action Classe A donne droit à un droit de vote identique et chaque actionnaire a des droits de vote proportionnels au nombre d'Actions Classe A dont il est le propriétaire.

5.3 Les Actions Classe B ne donnent aucun droit de vote à son détenteur, à l'exception des cas mentionnés à l'article 46 de la Loi, auquel cas, chaque Action Classe A donne droit à un droit de vote identique à ceux des Actions Classe A et chaque détenteur d'Actions Classe B a des droits de vote proportionnels au nombre d'Actions Classe B dont il est le propriétaire.

5.4 Toutes les Actions ont été entièrement libérées.

5.5 En plus des apports faits à la Société sous la forme de capital social tel que décrit à l'article 5.1 ci-dessus, de nouveaux actionnaires ou des actionnaires existants peuvent souscrire des Actions nouvelles par un paiement au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte de prime d'émission lié aux Actions nouvellement émises et peuvent effectuer des apports en capital informels sans émission d'Actions.

5.6 Chaque détenteur d'Actions Classe A bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) qu'il a payée lors de la souscription d'Actions Classe A. Chaque détenteur d'Actions Classe B bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) qu'il a payée lors de la souscription d'Actions Classe B.

5.7 La prime d'émission payée pour des Actions Classe A ou des Actions Classe B devra être comptabilisée dans des comptes prime d'émission distincts par actionnaire, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour des Actions Classe A par un actionnaire devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission actions classe A distinct (le «Compte Prime d'Emission Actions Classe A») et restera attachée aux Actions Class A pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

- toute prime d'émission payée pour des Actions Classe B par un actionnaire devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission actions classe B distinct (le «Compte Prime d'Emission Actions Classe B») et restera attachée aux Actions Classe B pour lesquelles la prime d'émission a été payée.

5.8 Aucun dividende ne peut être déclaré sur les Actions Classe A sans qu'un dividende ne soit déclaré sur les Actions Classe B. Le détenteur d'Actions Classe B aura le droit de recevoir un dividende correspondant à dix (10) fois le dividende déclaré sur les Actions Classe A.

5.9 En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, les Actions Classe B seront converties tel que prévu au paragraphe 5.10 ci-dessous.

5.10 Les Actions Classe B auront un droit de conversion en Actions Classe A en cas de réalisation d'une cause de conversion conformément au ratio de conversion tel que défini ci-dessous.

Le ratio de conversion des Actions Classe B en Actions Classe A sera de 10 contre 1. Le nombre total d'Actions Classe A à émettre par l'émetteur sera, le cas échéant, arrondi vers le bas en fonction du nombre entier le plus proche.

Au cas où la Société divise ou regroupe ses Actions existantes en un plus grand ou plus petit nombre d'Actions ou si la Société est recapitalisée ou fusionnée dans une autre entité, le nombre d'Actions Classe A devant résulter de la conversion sera ajusté de manière appropriée.

La cause de conversion consistera dans le rachat ou la vente de plus de 5% de toutes les Actions ou dans la vente de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société."

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

" Art. 7. Forme des actions - Registre d'actionnaires - Transfert des actions.

7.1 Les Actions sont émises sous forme nominative.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action aussi longtemps qu'une personne n'aura pas été désignée comme en étant le seul propriétaire vis-à-vis de la Société. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un constituant de gage et un créancier gagiste.

7.3 Les montants impayés le cas échéant des Actions émises et en circulation, peuvent être demandés à tout moment à la discrétion du Conseil d'Administration dans la mesure cependant où ces demandes doivent être effectuées sur toutes les Actions dans la même proportion et au même moment.

7.4 Les Actions peuvent être rachetées par la Société dans les limites et selon les conditions fixées par la Loi.

7.5 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les actionnaires s'ils en font la demande.

7.6 La propriété des Actions résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société.

7.7 Le transfert des Actions Classe B est soumis à l'approbation écrite (i) de tous les actionnaires et (ii) de la Société."

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 10.5 des statuts de la Société comme suit:

« **10.5.** Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et agir que si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes composée par au moins un vote de chaque catégorie d'administrateur présent ou représenté.»

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 7.619.000,- (sept millions six cent dix-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à un montant de EUR 7.650.000,- (sept millions six cent cinquante mille euros).

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé d'émettre 5.807 (cinq mille huit cent sept) Actions Classe A d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux Actions Classe A de EUR 51.454.650,- (cinquante et un millions quatre cent cinquante-quatre mille six cent cinquante euros) et l'allocation d'un montant de EUR 583.800,- (cinq cent quatre-vingt trois mille huit cents euros) à la réserve légale des Actions Classe A de la Société. De plus, l'Associé Unique a décidé d'émettre 1.812 (mille huit cent douze) Actions Classes B d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux Actions Classe B de EUR 179.246.800,- (cent soixante-dix-neuf millions deux cent quarante-six mille huit cents euros) et l'allocation d'un montant de EUR 181.200,- (cent quatre-vingt-un mille deux cents euros) à la réserve légale des Actions Classe B de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes David Benhamou, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Domtar Luxembourg Investments, en vertu d'une procuration donnée le 2 janvier 2014 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 4.931 (quatre mille neuf cent trente et un) Actions Classe A d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, pour un montant total de EUR 4.931.000,- (quatre millions neuf cent trente et un mille euros);
 - payer une prime d'émission attachée aux Actions Classe A de EUR 43.658.250,- (quarante-trois millions six cent cinquante-huit mille deux cent cinquante euros);
 - allouer à la réserve légale des Actions Classe A de la Société le montant de EUR 496.200,- (quatre cent quatre-vingt-seize mille deux cents euros);
- par l'apport en nature de droits à recevoir pour un montant total de EUR 49.085.450,- (quarante-neuf millions quatre-vingt-cinq mille quatre cent cinquante euros) (les «Droits 1»).

Est alors intervenu aux présentes David Benhamou, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Domtar 2, en vertu d'une procuration donnée le 2 janvier 2014 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 876 (huit cent soixante-seize) Actions Classe A d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, pour un montant total de EUR 876.000,- (huit cent soixante-seize mille euros);
 - souscrire et payer en totalité 1.812 (mille huit cent douze) Actions Classe B d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, pour un montant total de EUR 1.812.000,- (un million huit cent douze mille euros);
 - payer une prime d'émission attachée aux Actions Classe A de EUR 7.796.400,- (sept millions sept cent quatre-vingt-seize mille quatre cents euros);
 - payer une prime d'émission attachée aux Actions Classe B de EUR 179.246.800,- (cent soixante-dix-neuf millions deux cent quarante-six mille huit cents euros);
 - allouer à la réserve légale des Actions Classe A de la Société le montant de EUR 87.600,- (quatre-vingt-sept mille six cents euros);
 - allouer à la réserve légale des Actions Classe B de la Société le montant de EUR 181.200,- (cent quatre vingt un mille deux cents euros);
- par l'apport en nature d'un droit à recevoir d'un montant total de EUR 190.000.000,- (cent quatre-vingt-dix millions euros) (le «Droit 2») (les Droits 1 et le Droit 2 sont ci-après collectivement les «Droits»).

Description de la contribution

Les parties comparantes ont déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété des Droits excluant tout actif immobilier, ces Droits étant évalués par le conseil d'administration de la Société à un montant de EUR 239.085.450,- (deux cent trente-neuf millions quatre-vingt-cinq mille quatre cent cinquante euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Droits a été donnée aux administrateurs de la Société par A3T SA dans un rapport émis le 2 janvier 2014, conformément aux articles 26-2 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, signé "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant et qui restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

La conclusion dudit rapport affirme comme suit:

“Sur base de nos procédures effectuées, aucun fait n’a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des apports en nature de EUR 239.085.450,- ne correspond pas au moins à la valeur des:

- Des 5.807 nouvelles actions A d’une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune à émettre en contrepartie, augmentées:
 - * d’un montant de EUR 583.800,- alloué à la réserve légale attaché à la classe d’actions A; et
 - * d’un montant de EUR 51.454.650,- alloué à la prime d’émission attachée à la classe d’actions A;
- Des 1.812 nouvelles actions B d’une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune à émettre en contrepartie, augmentées:
 - * d’un montant de EUR 181.200,- alloué à la réserve légale attachée à la classe d’actions B; et
 - * d’un montant de EUR 179.246.800,- alloué à la prime d’émission attachée à la classe d’actions B.»

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l’apport ayant été accompli, l’assemblée a décidé de modifier l’article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à EUR 7.650.000,- (sept millions six cent cinquante mille euros) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 5.838 (cinq mille huit cent trente-huit) actions (les «Actions Classe A») et 1.812 (mille huit cent douze) actions sans droit de vote (les «Actions Classe B») et ci-après collectivement avec les Actions Classe A les «Actions»), ayant toutes une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune. Les droits et obligations respectifs attachés à chaque catégorie d’Actions sont déterminés ci-dessous. Toutes les Actions ont les mêmes droits et obligations sous réserve des dispositions contraires des présents statuts et les droits et obligations respectifs attachés à chaque classe d’Actions sont présentés ci-dessous.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s’élève à environ EUR 6.550,- (six mille cinq cent quarante euros).

Plus rien n’étant à l’ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n’ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d’une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu’en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: BENHAMOU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes civils, le 3 janvier 2014. Relation: LAC/2014/374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014587/411.

(140016890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

ATGM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014014474/12.

(140017381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Altice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 183.391.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68167 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014014460/10.

(140016910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

AP3M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 183.816.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le neuf janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Philippe Marc Georges Michel MAGIDSON, administrateur de sociétés, né le 31 décembre 1973 à Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), demeurant à B-1460 Iltre (Belgique), 10, rue des Genêts,

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de «AP3M S.A.».

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la création, le développement, la gestion, la cession, la concession de tout support de genre de propriété intellectuelle.

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion d'autres entreprises, la représentation d'autres sociétés commerciales, ainsi que le conseil aux entreprises.

La société a également pour objet, pour ses propres besoins ou dans le cadre de services proposés à ses clients et/ou sociétés gérées, la mise en place et l'exploitation des processus de dématérialisation ou de conversion des données.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,-EUR), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

**III. Assemblées générales des actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. - La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille deux cents (3.200) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique prédésigné et représentée comme dit ci-avant, et libérées en numéraire à concurrence de 25 % de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément..

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant, prédésigné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée:
Monsieur Philippe Marc Georges Michel MAGIDSON, administrateur de sociétés, né le 31 décembre 1973 à Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), demeurant à B-1460 Iltre (Belgique), 10, rue des Genêts.
- 3) Fiduciaire Deflorenne & Associés S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.495, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard du Prince Henri.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe Marc Georges Michel MAGIDSON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2014. Relation GRE/2014/235. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014467/194.

(140017051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Wafra Capital Partners (Luxembourg) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.733.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014014647/14.

(140017348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

EVF I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014649/10.

(140017270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

ESD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 174.123.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014638/10.

(140017421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Farley Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 137.574.

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth day of December.

Before the undersigned Maître Marc Loesch, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Farley Luxembourg Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.574, and

1. incorporated by a notarial deed on 19 March 2008 published in the Memorial, C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1063 of 29 April 2008,

2. articles amended by a notarial deed on 6 April 2009 published in the Memorial, C, Recueil des Sociétés et Associations, number 940 of 5 May 2009,

3. articles further amended by a notarial deed on 4 November 2009 published in the Memorial, C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2468 of 18 December 2009, (the "Company").

There appeared

the sole shareholder: Farley Cayman Ltd., a exempted company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands with number 108077, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal dated 20 December 2013. The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to enact the following:

- I. The appearing party is the Sole Shareholder of the Company.
- II. The Sole Shareholder represented as stated hereabove, represents the whole corporate capital of the Company.
- III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

1. To resolve to dissolve the Company and to pronounce its liquidation.
 2. To appoint as liquidator: Farley Cayman Ltd., an exempted company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands with number 108077, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands;
 3. To determine the powers to be given to the liquidator and its remuneration;
 4. Miscellaneous
- IV. After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decided to put the company into liquidation.

Second resolution

The general meeting decided to appoint as liquidator Farley Cayman Ltd., an exempted company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands with number 108077, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed with drawing up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy-holders such capacities and for such period as he may determine.

Unless otherwise provided by the shareholder's meeting, the company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the single signature of the representative of the liquidator for all deeds and acts including those revolving any public official or notary public.

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand euro (EUR 2,000).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains at the office of the undersigned notary, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt huit mars.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société Farley Luxembourg Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B 137.574, et

1. constituée suivant acte notarié en date du 19 mars 2008, publié au Mémorial, C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1063 du 29 avril 2008,

2. articles modifiés suivant acte notarié en date du 6 avril 2009, publié au Mémorial, C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 940 du 5 mai 2009,

3. articles modifiés suivant acte notarié en date du 4 novembre 2009 publié au Mémorial, C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2468 du 18 décembre 2009,

(la "Société").

A comparu:

Farley Cayman Ltd., une société incorporé aux Iles Caïmans avec numéro 108077, ayant son siège social at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (l'Associé Unique).

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, ave adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 décembre 2013, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrument, annexé aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipule ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'Associé Unique de la Société.

II. Que l'Associé Unique, représenté comme stipule ci-dessus, représente l'intégralité du capital social de la Société.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Délibérer sur la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation.

2. Nommer comme liquidateur: Farley Cayman Ltd., incorporé aux îles caïmans avec numéro 108077, ayant son siège social at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands.

3. Déterminer les pouvoirs du liquidateur et sa rémunération.

V. L'assemblée générale, après avoir délibère, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation a compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Farley Cayman Ltd., un limited partnership incorporé aux Iles Caimans, avec adresse professionnel à at Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caimans.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 a 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir a l' autorisation de l'assemblée générale dans les cas au elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer a un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

En l'absence d'autres décisions prises par l'assemblée, la Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la seule signature du représentant du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tous fonctionnaires publics ou notaire.

Les frais, dépenses ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à la charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la même date que celle en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2014. REM/2014/20. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014653/128.

(140016751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

FISE Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 170.778.

Les statuts coordonnés au 20 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014014686/11.

(140016974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Energy Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 170.834.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014616/10.

(140017032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Edufin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.568.

Les statuts coordonnés au 20 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014014611/11.

(140017063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

E.F.3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 149.201.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014014608/11.

(140016973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

DeA Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.685.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 septembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2014014581/11.

(140016991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Discovery C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.100,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 178.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014585/10.

(140017440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Discovery B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 542.800,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 178.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014583/10.

(140017436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Cosma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.900.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014563/10.

(140017264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Edmond de Rothschild Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.441.

Rectificatif du dépôt L120119075 déposé le 12/07/2012

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014625/11.

(140016694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Homesseek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

R.C.S. Luxembourg B 183.851.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le seizième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Mohamed DJEBALI, agent immobilier, né le 24 novembre 1987 à Tunis (Tunisie), demeurant professionnellement à L-1633 Luxembourg, 21, Rue Antoine Godart;

2.- Monsieur Thomas QUINTUS, agent immobilier, né le 21 Septembre 1972 à Lunéville (France), demeurant professionnellement à L-1633 Luxembourg, 21, Rue Antoine Godart;

3.- Monsieur Jorge RIBEIRO, agent immobilier, né le 12 Mars 1988 à Fornos, Marco de Canaveses (Portugal), demeurant professionnellement à L-1633 Luxembourg, 21, Rue Antoine Godart;

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Homesseek S.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière comportant l'acquisition, la vente et la location de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut à cet effet affecter ses immeubles en hypothèque, contracter des prêts et ouvertures de crédit ainsi que mettre à disposition et consentir des sûretés et se porter caution.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cent cinquante euros (EUR 12.450,-), divisé en douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales de un euros (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Mohamed Djebali, prénommé, Quatre mille cent cinquante parts sociales	4.150
2.- Monsieur Thomas Quintus, prénommé, Quatre mille cent cinquante parts sociales	4.150
3.- Monsieur Jorge Ribeiro, prénommé, Quatre mille cent cinquante parts sociales	4.150
Total: douze mille quatre cent cinquante parts sociales	12.450

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cent cinquante euros (EUR 12.450,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- 1.- Monsieur Mohamed Djebali, prénommé,
- 2.- Monsieur Thomas Quintus, prénommé,
- 3.- Monsieur Jorge Ribeiro, prénommé,

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

- 2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1633 Luxembourg, 21, Rue Antoine Godart.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mohamed Djebali, Thomas Quintos, Jorge Ribeiro, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 janvier 2014. LAC / 2014 / 2534. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014745/121.

(140017558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

**EAV Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Takeoff LuxCo Financing S.à r.l.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 180.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014014622/12.

(140016813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Finnigan Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 134.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014014657/11.

(140017335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Fortezza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 112.380.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014664/10.

(140016698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Fent S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 62.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014670/10.

(140017275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Kerta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 169.561.

Les statuts coordonnés au 23 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014014829/11.

(140017369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

General Mills Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.229.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014708/10.

(140017347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Goodrich Mexicali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.733.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014014709/12.

(140017474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Groth Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 45.729.075,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 180.691.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014711/10.

(140017463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

**Glendorn S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Glendorn S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.517.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014733/10.

(140017049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Fajapiroli, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.053.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014014652/12.

(140017054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Indian Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.263.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 27 Janvier 2014, les actionnaires de la société INDIAN INVESTMENT COMPANY, ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société.

Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015:

Joao Santos

Rua de Campolide, 372 - 1^{er} étage

1070-040 Lisbonne

Portugal

John Karachalios

43 Katsibiri Street

Athènes 15561

Grèce

Hugh Cameron Moir

Exchange House, Primrose Street

Londres EC2A 2NY

Grande-Bretagne

Jacques Elvinger

2, place Winston Churchill

L-2014 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

Laurence Llewellyn

33, Boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

- Réélection du réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative

400, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Janvier 2014.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014014794/40.

(140017088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Royal St Andrews S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014015078/14.

(140017533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

HC Finance III S.à r.l., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 162.836.

—
EXTRAIT

La Société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Robert KIMMELS, gérant de la Société, au 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015646/14.

(140018055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

HC Investissements IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 157.412.

—
EXTRAIT

La Société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Robert KIMMELS, gérant de la Société, au 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015648/14.

(140018051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

HAB3 Prop Co. A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 175.223.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 9. Dezember 2013:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.361

wurden folgende Personen als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen:

a) Herr Richard Neal Basire Goddard, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

b) Herr Yves Marie Edmée Wagner, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

und folgende Person zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

Herr Ulrich Binninger, geboren am 30. August 1966 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Seit diesem Tag sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José Maria Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Herr Ulrich Binningen geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Contern, den 15 Januar 2014.

HAB3 Prop Co. A S.à r.l.

José Maria Ortiz / Ulrich Binninger

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2014015639/26.

(140018007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

HC Investissements V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 546.200,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 140.263.

—
EXTRAIT

La Société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Robert KIMMELS, gérant de la Société, au 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015649/14.

(140018052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

HC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 898.000,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 141.309.

—
EXTRAIT

La Société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Robert KIMMELS, gérant de la Société, au 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015653/14.

(140018050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pareast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.587.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.685.

I. En date du 31 décembre 2013, l'associé Nathan Bruckner, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Albert 1^{er}, 98000 Monaco, a cédé la totalité de ses 6,646.75 de parts sociales en nue propriété à Evelyne Urbach, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Albert 1^{er}, 98000 Monaco, qui les acquiert.

II. Suite à son décès en date du 4 août 2013, Yaron Bruckner est radié de son mandat en tant que membre du Conseil de surveillance.

III. Par résolutions prises en date du 31 décembre 2013, les associés ont décidé d'accepter la démission des membres du Conseil de surveillance suivants, avec effet immédiat:

1. Evelyne Bruckner, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Albert 1^{er}, 98000 Monaco;
2. Davina Bruckner, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Albert 1^{er}, 98000 Monaco;
3. Nathan Bruckner, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Albert 1^{er}, 98000 Monaco;
4. Aaron Ronny Douek, avec adresse au 44, Hapardess Street, 46915 Rishpon, Israel;
5. Dany Dwek, avec adresse au 149, avenue Fond'Roy, 1180 Bruxelles, Belgique
6. Marc Grosman, avec adresse au 109, rue Gabrielle, 1180 Bruxelles, Belgique
7. Antoine Paszkiewicz, avec adresse au 23, avenue Forch, 75116 Paris, France;

8. Philippe Hancock, avec adresse au 8, Place des Eaux-Vives, 1211 Genève, Suisse;
9. Odile Chapelon, avec adresse professionnelle au 74, rue Dodonée, 1180 Uccle, Belgique;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015019/26.

(140016693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

UK Students Hammersmith S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.828.

En date du 20 janvier 2014, Monsieur Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

UK Students Hammersmith S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2014016075/14.

(140018514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Togna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 115.016.

Nous vous prions de bien vouloir accepter notre démission avec effet immédiat de la fonction d'administrateur au sein de votre société.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

ROWLEY TRADING CORPORATION

Signature

Référence de publication: 2014016066/12.

(140017939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Tervalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.995.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013.

Madame Nadine LAMBALLAIS, née le 01/01/1972 à Thionville (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommée en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

Pour la société

TERVALUX S.à.r.l.

Référence de publication: 2014016059/13.

(140017886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Sidora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 163.940.

Hiermit teile ich Ihnen mit, dass ich als Verwaltungsratmitglied der Gesellschaft Sidora SA, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B163940 mit sofortiger Wirkung abtrete.

Alexander DREU.

Référence de publication: 2014016014/10.

(140017881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.
